

Repas annuel du 8 mai 2018

Mesdames, Messieurs, chers Montéliots, chers Amis,
Bonjour à toutes et à tous,

Au nom du Conseil municipal, c'est un honneur et toujours un plaisir de vous accueillir à l'occasion de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.

Mais le mois de mai, c'est aussi le retour du soleil, la nature retrouve sa verdure, on l'attendait avec impatience... Le revoilà enfin ! Le printemps nous amène (timidement, je vous l'accorde) les premiers rayons de soleil.

Je ne veux pas être trop long, et au risque de me répéter pour celles et ceux qui ont assisté aux vœux du 20 janvier dernier, je souhaite néanmoins faire un petit bilan des opérations municipales arrivées à leur terme, et de celles en cours.

- Le petit appartement au-dessus de la mairie a été entièrement remis à neuf. Il ne nous reste plus qu'à trouver un locataire. Parlez-en autour de vous.
- Le mur de soutènement de la place de l'église qui s'était écroulé a été remonté et consolidé.
- La croix du cimetière a été entièrement restaurée et renforcée, celle de la place de l'église sablée afin de lui redonner de l'éclat.
- Tous les dysfonctionnements des cloches de l'église ont été résolus, le système de commande campanaire est neuf et aux normes.
- Une dalle en béton a été coulée à l'entrée du parking de notre plage communale afin de pouvoir déplacer les bacs à ordures ménagères, ceux de tri, ainsi que le bac de récupération des textiles.
- Le croisement entre la départementale et la voie montant en face le camping de Rouquié est maintenant sécurisé et a totalement été remis à neuf et fleuri.
- Le pont du Bourget Sul Mouli avait besoin d'être refait entièrement. Ces travaux, exécutés en partenariat avec la commune de Fontrieu, sont d'ores et déjà terminés et la voie se trouve sécurisée et goudronnée.
- Il nous a paru important d'informer d'une manière moderne, pratique et « *au jour le jour* » nos administrés. Le site Internet officiel de notre

commune (<https://lamontelarie.fr/>) est maintenant sur les rails, vous pouvez le consulter à tout moment.

- L'année 2017 devait voir l'avancement du dossier de nos périmètres de sécurité autour de nos captages et de nos bassins d'eau distribuée, c'est aujourd'hui chose faite. Je tiens à remercier Philippe qui porte ce dossier lourd et complexe. Sous conditions de mise à disposition de toutes les subventions demandées, nous allons maintenant entrer dans la phase des travaux : chemins d'accès, modernisation et sécurisation des installations. Prochainement, un dossier spécial sera mis à disposition sur notre site Internet afin de vous tenir informés.
- Les travaux de mise aux normes des bâtiments de notre mairie vont démarrer très rapidement. Bien sûr, nous ferons en sorte, durant cette période un peu délicate, d'assurer les mêmes services.
- Nous allons continuer, parallèlement, nos efforts en matière d'embellissement et de protection de la commune, et donc de valorisation de notre cadre de vie.

Petit rappel : Notre commune se présente au concours départemental des villes et villages fleuris, dans la catégorie des communes de moins de 250 habitants, depuis 2014. Nous avons obtenu cette année-là le 2^e prix. En 2015, le 2^e prix nous a également été décerné et nous avons été lauréat en 2016 pour le 3^e prix, plus le prix spécial « *Végétalisation des Cimetières* », et enfin le deuxième prix l'an dernier.

D'autre part, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la Charte Régionale « *Zéro Phyto* » en 2017. La commune de Lamontélarié s'est donc portée candidate au concours organisé par la FREDON, Fédération qui met ses compétences au service des collectivités locales pour les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques. En 2017, sur notre secteur, 45 communes audoises, 17 gardoises, 49 héraultaises, 1 lozérienne, 25 des Pyrénées-Orientales, 1 tarnaise (Lamontélarié) et 1 communauté de communes ont répondu à cet appel. La FREDON a remis aux lauréats un panneau portant la mention « *Zérophyto* » qui peut comporter une, deux, trois grenouilles, ou fin du fin, un papillon pour récompenser le niveau d'engagement maximum. La commune de Lamontélarié est, quant à elle, sur le bon chemin en ayant obtenu un panneau avec trois

grenouilles, installé à l'entrée du village. Rendez-vous est donc pris pour le papillon, cette année.

Cette même obligation va très vite être applicable pour les particuliers. De plus, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront normalement interdites à partir du 1er janvier 2019. Afin de pouvoir vous apporter aide et conseil, nous avons prévu d'organiser une journée d'information et de sensibilisation sur notre commune, le 12 juillet prochain, en collaboration avec les techniciens du *CPIE*, Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement basé à La Salvetat-sur-Agoût. Venez nombreux y participer.

En matière de gestion durable, la commune s'engage dans un processus de certification PEFC pour ses 161 hectares de forêt communale. Enfin, et dans le même esprit, il a été rappelé qu'une journée test ayant pour objectif d'évaluer des grilles de notation pour la 1^{ère} édition du SylvoTrophée s'était déroulée le 8 novembre sur une parcelle de notre forêt communale. C'est le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc qui organisera ce SylvoTrophée incluant 7 parcs du Massif-central, le CRPF et l'ONF. Ce concours vise à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité tout en respectant l'environnement et les usages autres que sylvicoles.

Il a été proposé au Conseil Municipal, qui l'a accepté, que la remise des prix de ce 1^{er} SylvoTrophée se déroule sur la commune de Lamontéliarié le samedi 28 juillet 2018, à l'occasion de la fête du pain organisée par l'association « *Les Montéliots* ».

Ici, je veux remercier Chantal, Éliane et tous les bénévoles, grâce auxquels nous pouvons nous inscrire dans ces diverses démarches environnementales.

Mon discours peut paraître pesant à ce sujet, et vous m'en voyez désolé, mais il me tient tellement à cœur.

Un mot maintenant sur notre nouvelle communauté de communes :

Une nouvelle ère s'est ouverte avec une Communauté de 19 communes, une baisse de notre représentativité en son sein, des interrogations sur la pérennité de petites communes comme la nôtre et, plus généralement, sur la prise en compte des territoires ruraux.

Voici, maintenant, les points importants concernant notre communauté de commune. Je ne vous reparlerai pas de la fusion, c'est chose faite.

Le travail n'est pas encore terminé mais nous avons franchi une première étape et cette nouvelle communauté de communes est désormais en ordre de marche :

- Pour nos routes, harmonisation de la compétence voirie sur l'ensemble du territoire avec 323 km de voirie d'intérêt communautaire. Un peu moins de la moitié des voies communales reste tout de même à notre charge.
- Transfert de la gestion des déchetteries d'Anglès et de La Salvetat-sur-Agoût à *Trifyl*.
- Extension de la compétence Éclairage public (exercée par l'ex-CCMHL) à l'ensemble du territoire avec mise en place d'une régie pour l'entretien des points lumineux (près de 5 000).
- Extension de la compétence sur l'aménagement des cœurs de villages à l'ensemble du territoire.
- La mise en œuvre de la nouvelle compétence obligatoire cette année : GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- Une discussion sur la compétence eau/assainissement s'est engagée et une étude est lancée dès cette année.
- Pour le tourisme : la création du nouvel Office de Tourisme communautaire *Monts et Lacs en Haut Languedoc*.
- Mise en place de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2018.
- Un centre de bien-être a ouvert ses portes en juillet dernier et a été inauguré en novembre 2017, à Lacaune.

Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive et nous vous tiendrons régulièrement informé sur la vie de cette nouvelle intercommunalité.

Des inquiétudes aussi sur la baisse des dotations, sur la suppression de la taxe d'habitation, source de revenu pour nos collectivités locales. Ces mêmes collectivités qui sont des acteurs économiques importants. Réduire leurs

dotations et donc leurs ressources, c'est réduire leurs investissements et leurs actions sur la vitalité et le dynamisme du territoire.

Je ne peux conclure sans remercier le personnel communal pour le travail accompli et son investissement sans faille, ajoutant que nous avons recruté Adrien Lepetit le temps de la convalescence de Bernard Azaïs. Je remercie également les membres de l'association « *Les Montéliots* » qui continuent à s'impliquer pour notre plus grande satisfaction, et tous les bénévoles qui sont acteurs directs ou indirects dans le rayonnement de notre commune.

Ce repas annuel est aussi - et surtout - un moment de convivialité et de partage. Je terminerai mon propos en vous rappelant que nous avons eu le plaisir d'apprendre, le 20 juin 2017, la venue de la petite Zoï, fille de Rosa et de François ici présents. J'ai également eu l'honneur et la joie de célébrer le mariage de Betty GUILLOT et de Pascal BARTHE, le 21 octobre 2017.

Au sujet de ce repas qui va nous être servi par l'équipe du restaurant de *La Plage*, je voudrai préciser que les personnes invitées sont les administrés qui payent une redevance Ordures Ménagères sur notre commune. Tels sont les critères retenus par le Conseil municipal.

J'en ai maintenant terminé et vous invite à vous avancer afin de boire le verre de l'amitié, vous souhaitant à toutes et à tous un très bon appétit et un très bel été.